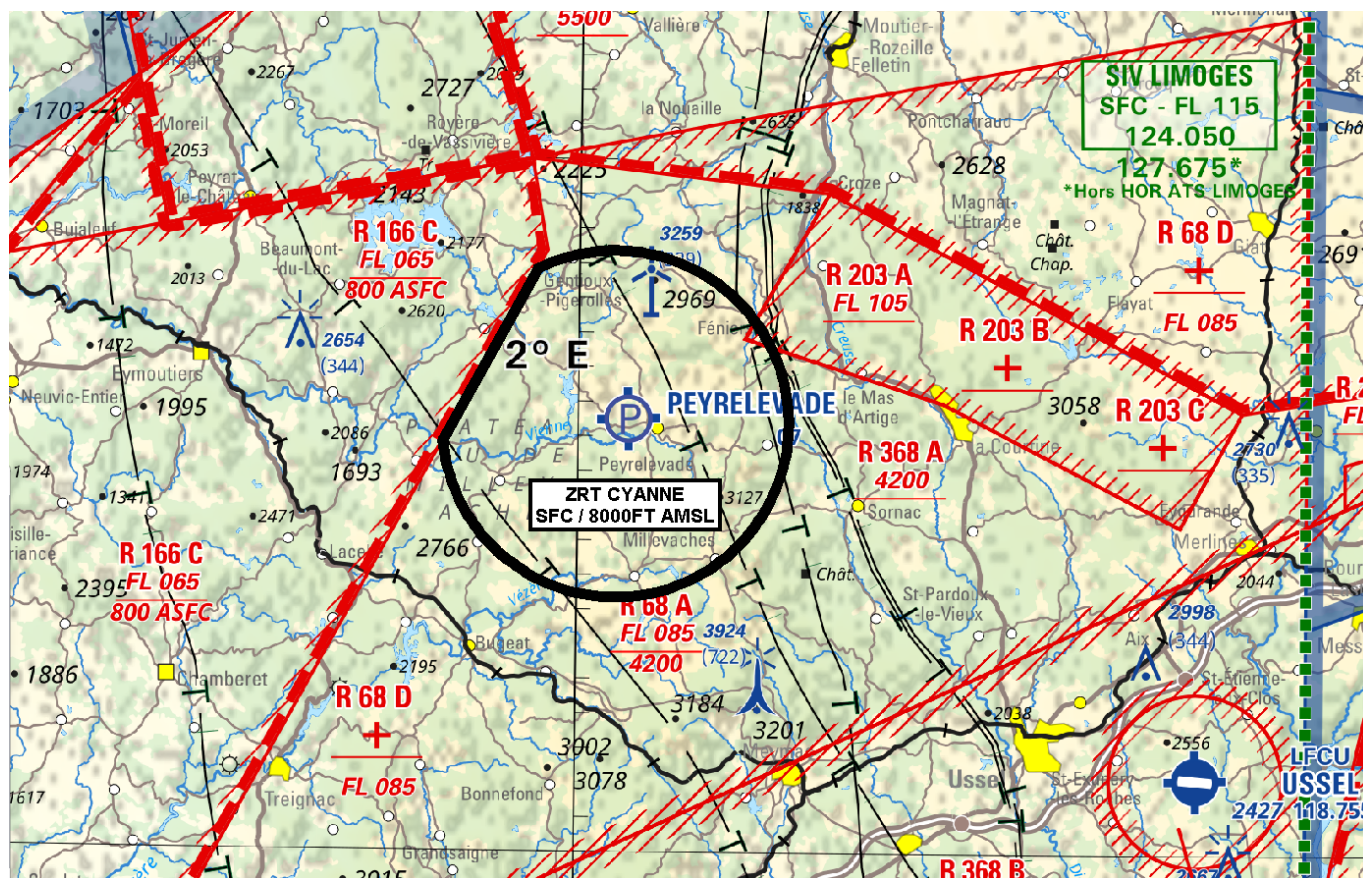


Objet : Création d'une Zone Réglementée Temporaire (ZRT) pour l'exercice CYANNE 2026 à Peyrelevade en Corrèze (19)

En vigueur : Du lundi 26 octobre au vendredi 30 octobre 2026

Lieu : FIR : BORDEAUX LFBB

ZRT CYANNE



Extrait carte OACI au 1/500 000 - Édition 2026 SIA

ACTIVITÉ

Vols d'aéronefs d'état sans équipage à bord.

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

La ZRT CYANNE est activable pendant les créneaux mentionnés.

ZRT CYANNE

- Du 26 octobre 2026 au 29 octobre 2026 de 1200 à 1500
- Du 26 octobre 2026 au 30 octobre 2026 de 1700 à 0700

INFORMATION DES USAGERS

Activité réelle connue de :

- Limoges INFO : 124,050 MHz

GESTIONNAIRES

Directeur d'exercice (DIREX)

STATUT

Zone Réglementée Temporaire (ZRT) qui se substitue aux portions d'espaces aériens avec lesquelles elle interfère.

CONDITIONS DE PÉNÉTRATION**CAG / CAM, contournement obligatoire sauf pour :**

- les aéronefs sans équipage à bord mis en œuvre par le gestionnaire
- les aéronefs effectuant des activités militaires, de douane, de police, de recherche et sauvetage, de lutte contre les incendies, du transport médical ayant à intervenir dans le cadre de l'exécution de leurs missions et lorsque celles-ci ne permettent pas le contournement de la zone, après coordination avec le gestionnaire

SERVICES RENDUS

Information de vol et alerte

LIMITES LATÉRALES ET VERTICALES**ZRT CYANNE****LIMITES LATÉRALES**

45°46'46" N, 001°58'15" E
 arc horaire de 5nm de rayon centré sur 45°42'21" N, 002°01'32" E
 45°41'48" N, 001°54'26" E
 45°46'46" N, 001°58'15" E
 à l'exclusion de la LF-R 203 A La Courtine

LIMITES VERTICALES

SFC / 8000 ft AMSL

ORGANISMES A CONTACTER**Directeur d'exercice (DIREX) :**

Téléphone : 06 74 65 39 74

DISPOSITIONS COMPLÉMENTAIRES

Toutes les activités aériennes sportives et récréatives situées à l'intérieur de la ZRT sont suspendues durant les créneaux d'activation.

Restrictions :

Les LF-R 368 A et LF-R 68 A seront actives à l'exclusion de la ZRT CYANNE, lorsque celle-ci est active.